

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre février deux mille vingt cinq à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le mardi 18 février 2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Evelyne BAUD a donné pouvoir à Sarah MICHON, Hélène LEMESLE a donné pouvoir à Patricia BLANCHARD, Ingrid BERNARD a donné pouvoir à Lynda PRUVOST.

Absents excusés : Sarah RENAUD, Sébastien HULIN.

Absents : Corinne BAUD, Paul MAZENS, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D24022025_13 : Marché de groupement de commandes de fourniture, installation et maintenance de défibrillateurs cardiaques automatisés externes et accessoires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10,
Vu l'article L2113-6 du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes,

Considérant les besoins de la Commune des Achards, de la Communauté de Communes et de plusieurs communes du territoire du Pays des Achards en matière de marché de fourniture, installation et maintenance de défibrillateurs cardiaques automatisés externes et accessoires.

Considérant la proposition de convention de constitution d'un groupement de commandes définissant les modalités de fonctionnement de celui-ci et proposant de nommer la Communauté de Communes en qualité de Coordonnateur,

Monsieur Stéphane DENIS-LUTARD s'inquiète de connaître le nombre de défibrillateurs sur la commune et de savoir s'ils sont bien référencés sur le site internet de la commune. Monsieur Yvon BRIANCEAU répond qu'il serait bon de réaliser une mise à jour et de mettre les données sur le site et intramuros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer au groupement de commande pour la fourniture, installation et maintenance de défibrillateurs cardiaques automatisés externes et accessoires.

- APPROUVE la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes du pays des Achards, la commune des Achards et les communes adhérentes pour la passation de marché de groupement de commandes pour la fourniture, installation et maintenance de défibrillateurs cardiaques automatisés externes et accessoires.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

La secrétaire de séance,
Lynda PRUVOST



Le Maire,
Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 03/03/2025
Au registre